REPUBLIQUE FRANCAISE

AP-2025-88 / DIRECTION AMENAGEMENT

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 29/09/2025

Délibération n° AP-2025-88 – Demande d'approbation et d'autorisation de signature du protocole d'accord international de coopération entre la Collectivité Territoriale de Guyane (SEAS Guyane), l'Agence Gabonaise d'Études et d'Observations Spatiales (AGEOS) et l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD)

L'an deux mil vingt cinq et le lundi 29 septembre à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILLE, Président.

Etaient présents : M. Jean-Paul FEREIRA, M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, Mme Samantha CYRIAQUE, Mme Isabelle PATIENT, M. Lucien ALEXANDER, M. Pierre DESERT, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Isabelle VERNET

Etaient représentés : Madame Annie ROBINSON CHOCHO a donné procuration à Monsieur Lucien ALEXANDER, Monsieur François BAGADI a donné procuration à Monsieur Philippe BOUBA, Madame Audrey MARIE a donné procuration à Madame Isabelle PATIENT, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Jean-Claude LABRADOR, Monsieur Patrick COSSET a donné procuration à Madame Isabelle VERNET, Monsieur Christian NOKO a donné procuration à Monsieur Serge LONG HIM NAM, Monsieur Rodolphe ALEXANDRE a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT

Etaient absents : M. Gabriel SERVILLE, Mme Patricia SAID, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, M. Julnor BELIZAIRE, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, Mme Christiane BARBE, M. Boris CHONG-SIT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Gilles LE GALL, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Claude PLENET, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. François RINGUET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, M. Jocelyn Roger THERESE, M. Benfélino WAARHEID, M. Enrico WILLIAM, M. Akama OPOYA, Mme Keena Annick LEONCE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, portant création de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Vu le règlement intérieur de l'Assemblée de Guyane ;

Vu le projet de convention proposé par AGEOS et SEAS GUYANE en lien avec l'IRD ;

Vu le rapport n° AP-2025-86-11 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis de la commission Aménagement du territoire, Logement, Politique de la ville et de l'habitat, Valorisation du patrimoine immobilier et foncier, Désenclavement, Transport, Energie, Déchets, Environnement, Biodiversité, Développement durable du 23/09/2025

Vu le PV de carence du 24/09/2025 ;

Considérant que la plateforme SEAS Guyane, opérée par la Collectivité Territoriale de Guyane, constitue un outil stratégique d'accès souverain à l'imagerie satellitaire à très haute résolution, contribuant à la planification, la gestion des risques et la transition écologique.

Considérant que l'AGEOS, opérateur national gabonais, dispose de missions analogues sur le bassin du Congo.

Considérant que la coopération entre SEAS Guyane et AGEOS permettra de mutualiser les données et compétences, de renforcer l'interopérabilité des plateformes, et d'appuyer les politiques publiques dans les deux régions tropicales (Amazonie et bassin du Congo).

Considérant que cette démarche s'inscrit dans les engagements de coopération régionale et internationale de la Collectivité Territoriale de Guyane, en cohérence avec les dynamiques de coopération Sud–Sud et les initiatives internationales (COP30, One Forest Vision, GMES & Africa).

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2025-86-11

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le protocole d'accord de coopération entre la Collectivité Territoriale de Guyane (SEAS Guyane), l'Agence Gabonaise d'Études et d'Observations Spatiales (AGEOS) et l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD), annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les documents s'y afférents.

ARTICLE 3 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

17 POUR	M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, Mme Samantha CYRIAQUE, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Lucien ALEXANDER, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Serge LONG HIM NAM, M. Christian NOKO, Mme Isabelle VERNET, M. Rodolphe ALEXANDRE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 29 septembre 2025.

Date d'envoi en préfecture : 03/10/2025
Date de retour préfecture : 03/10/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250929-lmc178221-DE-1-1
Publiée le : 03/10/2025

* Le Président



Gabriel SERVILLE